



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE SECONDAIRE DE MIRABEL
19 avril 2022, 19h00**

Procès-verbal

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Isabelle Viau (présidente) et Mme Nadine Beaudry (en remplacement de Mme Nathalie Flamand) ouvrent la séance à 19h00.

Présences :

NOMS	MEMBRES	PRÉSENCE	ABSENCE
Nathalie Flamand	Directrice		X
Nadine Beaudry	Directrice adjointe	X	
Éric Brisebois	Parent	X	
Anne-Marie Lebel	Parent	X	
Mélanie Primeau	Parent	X	
Jean-François Proulx	Parent	X	
Annick Gagnon	Parent	X	
Sandra Laforest	Parent		
Isabelle Viau	Parent	X	
Marie-Claude Laplante	Parent	X	
Christyne Nadon	Parent	X	
Isabelle Baril	Enseignante	X	
Isabelle Marineau	Enseignante	X	
Sandra Dubois-Duplessis	Enseignante	X	
Isabelle Vézina	Enseignante	X	
Julie Ricard	Enseignante	X	
Catherine Aiguillon	Enseignante	X	
Félix Gauvreau	Enseignant		X
Marie-Josée Tremblay	Technicienne en loisirs	X	
Maxim Proulx	Élève	X	

Mme Annick Gagnon est désignée secrétaire pour la présente séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Proulx propose l'adoption de l'ordre du jour.

CE20212022-30

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2022

Une coquille est soulevée au point 10, le mot « objection » doit être remplacé par « objectif ».

Au point 5, il y a lieu de préciser que la pédagogie du 9 janvier 2023 a été déplacée au 6 janvier 2023 et qu'il s'agit du congé du 6 janvier 2023 qui a été déplacé au 23 décembre 2022.

Au point 8, une demande a été adressée pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'un tapis de danse.

Mme Isabelle Marineau propose l'adoption du procès-verbal du 23 février 2022 avec les corrections suggérées.

CE20212022-31

4. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Aucune parole à l'assemblée.

5. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS ET LISTE D'EFFETS SCOLAIRES 2022-2023

Mme Nadine Beaudry s'adresse aux membres du CÉ pour leur expliquer les principaux changements apportés aux listes d'effets scolaires.

Secondaire 1.

La seule différence est qu'une demande pour obtenir le nombre de copies exact a été adressée aux professeurs. Un montant de 0.04 \$ par copie sera facturé.

Mme Isabelle Viau souligne qu'un grand nombre de surligneurs de couleurs différentes est requis. Cela s'explique par le fait que les crayons de couleur ont été retirés de la liste d'effet scolaire pour le cours d'univers social et ils ont été remplacés par des crayons surligneurs.

Mme Sandra Dubois-Duplessis apporte certaines précisions en lien avec les frais pour le cours de Plein air. En effet, les frais de transport par autobus ont augmenté. Elle craint que les frais requis ne soient pas assez élevés.

Mme Isabelle Vézina adresse une question relativement aux frais de reprographie en science. Il est expliqué qu'en ce qui concerne le profil de science, les coûts de la reprographie sont assumés par l'école pour pouvoir offrir un profil gratuit.

M. Jean-François Proulx indique que la liste manque de précision en ce qui concerne le papier quadrillé, quant à la grandeur du papier quadrillé. Mme Julie Ricard se porte volontaire pour transmettre l'information aux autres professeurs de mathématique pour s'assurer de plus de précision.

Pour les autres niveaux, aucun questionnement ou précision n'est adressé.

M. Jean-François Proulx propose l'adoption.

CE20212022-32

6. POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET À CERTAINES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES.

Des explications sont données concernant les frais de surveillance des dîneurs. Des frais seront exigés en début d'année, si un parent fait le choix de ne pas acquitter ces frais, il devra être conscient que l'enfant n'aura accès à aucun service offert à l'école sur l'heure du dîner. (récupérations, activités parascolaires, etc.)

Donc, si les jeunes veulent participer à une période de récupération, les parents devront acquitter les frais de surveillance des dîneurs.

Mme Julie Ricard, suggère de compléter l'information transmise aux parents pour s'assurer que le principe est bien compris surtout pour les élèves de 1^{re} secondaire.

Il est également soulevé qu'il ne sera pas possible d'imposer une retenue sur l'heure du dîner à un élève dont ses parents n'auraient pas acquitté les frais de surveillance des dîneurs, ce qui implique une revue du système d'encadrement.

Des éclaircissements seront nécessaires.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE

Mme Isabelle Viau informe les membres qu'il s'agit d'un nouveau formulaire qui a été développé avec les ressources humaines du CSSRDN.

Il y a 4 volets :

- Établissement scolaire
 - 3 classes d'adaptation scolaire en soutien
 - Diversité des profils et des activités (plein air, hockey, sports multiples, art/communication, musique, danse)
 - Une grande offre d'activités parascolaires (ex. : couture, ébénisterie, culinaire, aéronautique, plongée sous-marine, etc.)
 - Importance de permettre aux élèves de se reconnaître dans un profil.
 - Implication de tous les intervenants de l'équipe-école
 - Création d'un sentiment d'appartenance
 - Les Demois'ailles
 - Toucher le sommet (persévérance scolaire)
 - Beaucoup de mesures d'appui sont offertes par le personnel. (Enseignement-ressource, ressources dans tous les niveaux et dans toutes les matières.)
 - Ancienne école SCP (soutien aux comportements positifs) vient teinter l'approche
- Équipe
 - Équipe impliquée dans différents projets
 - Enseignants ressources
 - 40 % du corps professoral sont impliqués dans les activités parascolaires
- Relation avec le milieu
 - Bonne relation parents/direction
 - Communication aux parents à toutes les semaines
 - Partenaire externe Carrefour jeunesse emploi (CJE)
 - Loisirs Laurentides
 - Club optimiste
 - Ville de Mirabel
- Aptitudes personnelles de la direction recherchée
 - Bonne communication
 - Bonne organisation
 - Bonne planification
 - Bonne écoute du personnel, des étudiants et des parents
 - Gestion des ressources (financières et matérielles) et du budget
 - Bonne connaissance du milieu
 - Cohérence action/décision
 - Démontrer du soutien au personnel

- Créativité, innovation
- Capacité d'adaptation (de s'ajuster)
- Préserver le temps d'échange entre les enseignants.

8. CODE DE VIE 2022-2023

Une demande a été adressée par le Comité ESM concernant le port de l'uniforme. En effet, les élèves voudraient retirer le bas de l'uniforme du code vestimentaire. L'objectif n'est pas de retirer l'uniforme dans sa totalité.

Le Comité ESM a consulté : les autres élèves, la direction, le comité consultatif et le comité encadrement.

Mme Isabelle Nadon précise qu'elle ne serait pas d'accord avec le port du jeans.

Plusieurs commentaires sont énoncés sur le sentiment de sécurité que crée le port de l'uniforme chez certains élèves. Certains commentaires sont également émis concernant le fait que peu importe le changement cela amènera des interventions de la part des enseignants et du personnel.

Les membres du conseil d'établissement conviennent d'adresser un sondage aux parents puisque ceux-ci ne se sentent pas suffisamment représentatifs pour prendre cette décision.

Mme Isabelle Nadon adopte le code de vie tel quel (soit avec l'uniforme complet) mais il est convenu de sonder les parents et de modifier le code de vie au besoin.

Mme Isabelle Viau souligne le travail de Mlle Maxim Proulx.

CE20212022-33

9. COMITÉ ESM

Mlle Maxim Proulx fait la nomenclature des activités passées et à venir.

MARS :

Le 8 mars, une murale de post-it a été dressée dans le cadre de la journée internationale de la femme.

Le 17 mars, il y a eu une activité où certains élèves ont assisté à un match des Canadiens dans une loge au Centre Bell.

Le 22 mars, une activité Fatbike a eu lieu sur l'heure du dîner. Malheureusement, la température était mauvaise (7-8 élèves ont participé.)

AVRIL :

Le 1^{er} a eu lieu l'activité Cabane à sucre qui a connu un franc succès.

Le 5, une activité Éducazoo en lien avec la semaine de l'autisme.

Les 7 et 8 a eu lieu le Ramothon, 100 personnes ont participé et 260 km a été parcouru.

Le 12, la chanteuse Thara a offert une prestation.

Le 20 avril a eu lieu la journée en bleu et le 22 avril, la collecte de déchets.

MAI :

Le vendredi 13 des activités en lien avec le vendredi 13 (superstitions) seront organisées.

La date du bal est connue : le 30 juin 2022.

Les élèves d'art dramatique présenteront une pièce de théâtre le 26 avril prochain et les élèves de musique présenteront un spectacle de musique le 12 mai.

10. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Mme Isabelle Viau informe les membres que, lors de la dernière rencontre le DG du CSSRDN, M. Brisson, a fait un retour sur les profils régionaux. L'ESM a souvent été utilisé comme exemple pour démontrer la variété des profils et les possibilités.

Une enveloppe sera remise par Mme Viau pour les parents du CÉ, cette enveloppe contiendra un crayon pour souligner les bénévoles de l'année.

11. SONDAGE AUX ÉLÈVES

Mme Nadine Beaudry rappelle que la nouvelle *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'une fois par année, le CÉ doit mener une consultation auprès des élèves.

Les autres écoles du CSSRDN ont soulevé un sujet commun, soit le lien de sécurité avec l'école. Il est donc suggéré de sonder les élèves relativement à leur sentiment de sécurité à l'école.

Mme Isabelle Baril suggère de sonder le sentiment d'appartenance des élèves, ce dernier étant un objectif du projet éducatif de l'école.

Le CÉ appuie la suggestion de Mme Isabelle Baril.

12. CONSULTATION RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE D'UNE ÉCOLE

Aucune question et aucun commentaire.

13. CONSULTATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT

Le point 8.1 soulève des commentaires, considérant la distance de marche. L'on a voulu uniformiser les distances. Il s'agit d'un gros changement.

M. Jean-François Proulx est en désaccord avec le 500 mètres pour le préscolaire et il aurait conservé le 1 400 mètres pour tout le primaire.

Mme Marie-Josée Tremblay quant à elle indique qu'elle aurait conservé le 250 mètres.

Le CÉ est en désaccord avec la Politique.

14. SORTIES ÉDUCATIVES

Le 21 avril auront lieu les portes ouvertes au CFTR pour les élèves de 3^e secondaire. (activité orientante)

Le 3 mai, les élèves d'adaptation scolaire participeront à une sortie au musée.

Les 16 et 17 mai, les élèves de 5^e secondaire iront en voyage à Québec pour une durée de 2 jours. Visite des chutes Montmorency, musée de la civilisation, souper/croisière. 100\$ est payé par les mesures et 249 \$ par les parents.

Le 15 juin les élèves de la classe spécialisée iront au mini-golf et au Laser tag (Groupe TRP 1^{re} et 2^e secondaire)

Un ajout d'activité est demandé par le Comité ESM. Le 3 juin, l'on demande la permission d'organiser une journée estivale sans uniforme. Des jeux gonflables seront accessibles sur l'heure du dîner et des breuvages seront servis.

Mme Isabelle Marineau propose l'adoption.

Mme Isabelle Viau rappelle qu'il faut faire vite pour réserver des autobus scolaires pour les sorties.

Mme Christyne Nadon adresse une question en lien avec la visite des cégeps. On la réfère au message aux parents envoyés en début d'année scolaire (septembre) pour connaître les journées portes ouvertes.

CE20212022-34

15. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

Levée de l'assemblée à 21h10.

Mme Christyne Nadon propose la levée de l'assemblée.

La prochaine rencontre sera le 25 mai 2022

CE20212022-35

Annick Gagnon, secrétaire